

Alès, le mardi 25 juillet 2017

SYNDICAT MIXTE DU PAYS CEVENNES

Affaire suivie par : Marie VESTIT

Tél. : 04 66 78 99 64

Fax : 04 66 78 99 67

marie.vestit@alesagglo.fr

N/Réf : MV/HB/2017

Objet : Conformité de l'assainissement non collectif

Copie : Monsieur le Maire de Bagard

GSM SECTEUR LANGUEDOC

« CARRIERE BAGARD »

Monsieur GUTH Bruno

Parc Saint Jean Bat 1

ZAC du Mas de Grille

34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Monsieur,

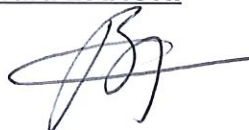
Veillez trouver ci-joint le compte rendu de la visite de contrôle de bonne exécution de votre installation d'assainissement non collectif, réalisée le 13 juillet 2017 en votre présence.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veillez agréer, **Monsieur**, l'expression de mes salutations distinguées.

Vice – Président du Syndicat Mixte
du Pays des Cévennes
Président du Conseil d'Exploitation
de la Régie SPANC

Gérard BARONI



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ALES AGGLOMERATION

COMMUNE DE BAGARD

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, CONTROLE DE BONNE EXECUTION

Date du contrôle : 13/07/2017

Contrôle effectué : avant remblaiement des ouvrages

Permis de construire : Réhabilitation

Contrôle de conception : Service SPANC

Adresse de l'immeuble : Chemin de Blaties – 30140 BAGARD

Références cadastrales : Section AD, Parcelle n° 69

Identification du maître de l'ouvrage : GSM Secteur Languedoc « CARRIERE BAGARD » représenté(e) par Monsieur GUTH Bruno – ZAC du Mas de Grille Parc Saint Jean Bat 1 – 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Service de Contrôle : Service Public d'Assainissement Non Collectif – Syndicat Mixte du Pays Cévennes – Bâtiment ATOME – 2 Rue Michelet - 30100 ALÈS (04 66 78 99 64).

Implantation du système d'assainissement :

- ✓ Les éléments de la filière d'assainissement sont implantés conformément au projet validé.
- ✓ La réalisation des installations est conforme à la réglementation en vigueur.

1 Commentaire:

- Prolonger la ventilation **secondaire** à 40 cm au dessus du faitage de l'habitation. Celle-ci devra être maintenue en permanence au dessus du faitage et être munie d'un extracteur statique ou éolien.

Vice – Président du Syndicat Mixte
du Pays des Cévennes
Président du Conseil d'Exploitation
de la Régie SPANC

Gérard BARONI

